

Résolution, 11 juin 2022

## Les voies de bus doivent rester des voies de bus

**La Communauté d'intérêts pour les transports publics en Suisse (CI TraP) rejette l'idée du Conseil fédéral d'autoriser le covoiturage individuel sur les voies de bus. Cela nuirait durablement aux transports publics. Si l'on ne veut pas que les transports publics soient bloqués dans les embouteillages, il faut empêcher le trafic individuel motorisé d'emprunter les voies de bus.**

Dans la perspective de la réalisation des objectifs climatiques, les transports publics jouent un rôle central. Il est donc essentiel que la part des transports publics dans le trafic global puisse être augmentée. En revanche, l'ouverture des voies de bus aux soi-disant "covoitureurs", telle que proposée par le Conseil fédéral, créerait de nouveaux conflits et de nouveaux obstacles pour les transports publics. Dans sa résolution adoptée le 11 juin 2022, la CI TraP Suisse demande donc à l'unanimité : "Les voies de bus doivent rester des voies de bus".

Les voies de bus doivent être exclusivement réservées aux transports publics. Les voies de bus garantissent aux TP une progression fluide, en particulier aux abords des grands carrefours et avant les feux de signalisation, notamment aux heures de pointe. Si les voies de bus sont ouvertes au covoiturage individuel, cet avantage pour les transports publics est compromis. Il suffirait de quelques voitures pour bloquer les bus aux carrefours et remettre en question leur ponctualité. Et plus la mesure serait efficace, plus elle gênerait les transports publics. Cette perspective est inacceptable pour la CI TraP.

### **Pas d'augmentation des surfaces pour le trafic individuel au détriment des transports publics !**

L'idée peut partir d'une bonne intention. Aujourd'hui, presque toutes les voitures ne transportent qu'une seule personne. Changer cela permettrait de réduire le trafic individuel motorisé et serait bénéfique pour le climat. Mais la Suisse n'est pas la Californie, où l'une des nombreuses voies d'autoroute peut être réservée sans problème au covoiturage.

Alors qu'en Californie, il n'y a qu'une réaffectation des voies réservées au TIM, la modification du droit des transports proposée par le Conseil fédéral entraînerait une augmentation massive de la surface de circulation mise à la disposition du TIM - soit exactement le contraire de ce qu'il faut exiger de la politique climatique !

Pour de plus amples informations :

Christoph Wydler  
Président CI TraP Schweiz  
079 602 96 35  
christoph.wydler@gmx.ch